

Aide à la publication de revues

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Cette aide doit contribuer au maintien et au développement des revues de création en Pays de la Loire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles les structures éditoriales sous statut associatif ou commercial, ayant plus d'un an d'existence.

Les domaines concernés :

- littérature,
- art,
- sciences humaines et sociales,
- patrimoine.

Quelles sont les particularités ?

Dépenses inéligibles

Ne sont pas concernés par le dispositif : les journaux, annuaires, magazines, bulletins et autres publications gratuites, à caractère pratique, professionnelles ou liées à l'actualité, apologétiques, faisant oeuvre de prosélytisme, faisant largement appel à la publicité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est forfaitaire et calculée sur la base du coût de réalisation et de diffusion de la revue sur la base des devis fournis. Le taux d'intervention est fixé à 50% maximum de la dépense subventionnable.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur le portail en ligne de la région Pays de la Loire.

Éléments à prévoir

Les pièces à fournir au dossier :

- la lettre de demande de l'association ou de la personne morale ou physique de droit privé,
- la présentation de la structure : rythme des publications, statuts, système de diffusion, chiffre d'affaires, bilans et comptes de résultats des deux dernières années, budget prévisionnel de l'année à venir,
- le devis et des différentes pièces permettant de justifier les dépenses projetées,
- le budget prévisionnel (recettes et dépenses),
- la déclaration sur l'honneur des aides publiques reçues par au cours des trois dernières années.

L'examen des dossiers a lieu deux fois par an avec les dates de dépôt suivantes :

- 1er décembre pour les projets dont la réalisation est prévue au premier semestre de l'année suivante,
- 1er juin pour les projets dont la réalisation est prévue au deuxième semestre.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES
Web : www.paysdelaloire.fr